

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Repentance-tardive-de-la-Justice-chilienne-sur-son-silence-durant-la-dictature-Pinochet>

Repentance tardive de la Justice chilienne sur son silence durant la dictature Pinochet

- Les Cousins - Chili -
Date de mise en ligne : dimanche 8 septembre 2013

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Quelques jours avant le 40e anniversaire du coup d'Etat militaire qui a renversé Salvador Allende le 11 Septembre 1973, l'Association nationale des magistrats de l'ordre judiciaire du Chili a présenté, ce mercredi 4 septembre, ses excuses pour le « le silence improprie à ses fonctions » durant la dictature d'Augusto Pinochet. Véritable mea culpa, acte politique fort alors que le régime Pinochet a fait plus de 3 000 victimes entre 1973 et 1990, cette déclaration des juges chiliens s'inscrit dans un mouvement de repentance initié depuis quelques jours par des hommes politiques du pays.

Au cours d'une déclaration inédite, les magistrats chiliens se sont excusés d'avoir failli à leur mission de sauvegarder les droits de l'homme et les libertés fondamentales et donc de protéger les victimes durant les 17 années de dictature. En effet, à cette époque, les tribunaux chiliens avaient rejeté plus de 5000 demandes de protection concernant des personnes disparues ou emprisonnées illégalement. Ces derniers arguaient du fait qu'ils n'avaient aucune information en la matière.

Depuis, la justice chilienne a été saisie de milliers d'affaires concernant la violation des droits de l'homme entre 1973 et 1990, et 1 400 procès seraient encore en cours. Néanmoins, des milliers d'autres cas n'ont pas encore été traités par les tribunaux du pays.

Estimant que leur responsabilité historique ne pouvait être passée sous silence, la magistrature chilienne a également admis que le pouvoir judiciaire aurait pu et aurait dû faire plus afin de protéger les citoyens de l'arbitraire du régime Pinochet. Ils ont ainsi affirmé que « l'heure était venue de demander pardon aux victimes, à leurs proches et à la société chilienne ». Qui plus est, ils ont appelé leurs supérieurs, les juges de la Cour suprême, à mener une réflexion sur la manière dont ils avaient agi durant la dictature.

A cet égard, le porte-parole de la Cour suprême chilienne, Hugo Dolmestch, a précisé que personne n'avait jamais entendu un membre du plus haut tribunal du pays s'excuser pour les conséquences de l'inertie du pouvoir judiciaire pendant les années Pinochet. Il a également souligné l'existence « d'un pacte du silence » entre les responsables de ces violations des droits de l'homme. Il estime d'ailleurs qu'il serait primordial de comprendre comment et pourquoi de tels manquements à leurs obligations ont pu se produire, et ce, afin de répondre à l'impérieuse nécessité de réconciliation nationale.

[Affaires Strategiques](#), El País, France 24, le 6 septembre 2013.